

Image not found or type unknown



Peut on mettre en examen un vieillard quasi senile ne pouvant pas se déplacer ?

Par **Ariane1**, le 14/05/2019 à 13:13

Bonjour

Peut on mettre en examen un vieillard quasi sénile, qui est en ehpad et ne peut se déplacer?
Quels sont ses droits et comment l'aider ?

Merci

Par **fabrice58**, le 14/05/2019 à 13:17

Bonjour,

on peut se déplacer pour le mettre en examen. Il est exonéré ? Vous êtes avocat ?

cdt

Par **Ariane1**, le 14/05/2019 à 15:10

Merci de l'avoir lue . Non je ne suis une simple particulière qui souhaite aider son père et ne sait pas comment procéder.

Par **youris**, le 14/05/2019 à 19:02

bonjour,

le lien (ancien) : https://www.senat.fr/lc/lc132/lc132_mono.html

indique:

[quote]

En France, **l'article 122-1 du code pénal** énonce : « *N'est pas pénalement responsable la personne qui était atteinte, au moment des faits, d'un trouble psychique*

ou neuropsychique ayant aboli son discernement ou le contrôle de ses actes. »

Par conséquent, les personnes déclarées irresponsables en raison de troubles mentaux font l'objet, selon le stade auquel l'irresponsabilité est constatée, soit d'un **non-lieu** de la part du juge d'instruction, soit d'une décision d'**acquittement** ou de **relaxe** prononcée par la juridiction pénale. Il peut même arriver que le parquet renonce à engager des poursuites contre un délinquant dont l'irresponsabilité ne fait *a priori* aucun doute et classe sans suite les procès-verbaux d'infraction.

[/quote]

salutations